

# **DROIT ÉLECTORAL**

## **SUPPORT DU COURS M2 PARIS I- ADMINISTRATION DU POLITIQUE**

QUIZ Vote Nuls et Blancs

Kenneth Bourienne- Julien Zoughebi  
29 mars 2020

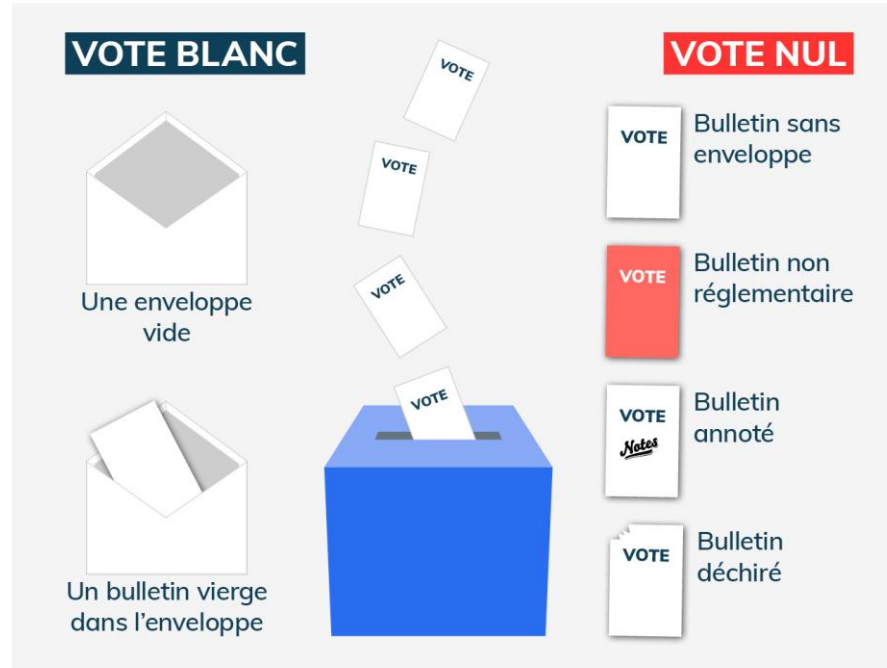
# LE VOTE BLANC CONSISTE

- **1** Le vote blanc consiste, pour un électeur, à glisser un bulletin vierge ou pas de bulletin du tout dans l'enveloppe qu'il dépose ensuite dans l'urne.
- **2** le vote blanc consiste, pour un électeur à écrire sur un bulletin : « Vote Blanc », le glisser directement dans l'urne ou dans une enveloppe puis dans l'urne
- **3** Le vote blanc consiste, pour un électeur, à glisser un bulletin vierge- peut importe la couleur dans l'enveloppe qu'il dépose ensuite dans l'urne.

**L'ARTICLE R66-2 DU CODE ÉLECTORAL MODIFIÉ PAR L'ARTICLE 1ER DU DÉCRET N° 2019-1494 DU 27 DÉCEMBRE 2019 PORTANT DIVERSES MODIFICATIONS DU CODE ÉLECTORAL ET DU DÉCRET N° 79-160 DU 28 FÉVRIER 1979 PORTANT APPLICATION DE LA LOI N° 77-729 DU 7 JUILLET 1977 RELATIVE À L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN PRÉVOIT SEPT CAS PRÉCIS OÙ LES BULLETINS « SONT NULS ET DE PEUVENT PAS ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS LE RÉSULTAT DU DÉPOUILLEMENT » :**

INSTITUTIONS FRANÇAISES

## Vote blanc ou vote nul, quelles différences ?



# LE BULLETIN SUIVANT EST-IL DÉCLARÉ VALABLE OU PAS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT ?

ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015 - PAYS DE LA LOIRE

## LISTE FRONT NATIONAL PRÉSENTÉE PAR MARINE LE PEN

LISTE CONDUITE PAR  
**Pascal GANNAT**

Tête de liste du Front national aux élections régionales dans les Pays de la Loire

Loire-Atlantique - 44			Maine-et-Loire - 49	
1 - POTIER SAMUEL			1 - MERLAUD AYMERIC	
2. NÉDÉLEC BRIGITTE	13. DE RIGNÉ ARNAUD	25. DOUAY OLIVIER	2. LIEUMONT-BRIAND MONIQUE	12. COSTA PONTES ISABEL
3. BLANCHARD JEAN-CLAUDE	14. JOLY DENISE	26. SUTTER STÉPHANIE	3. GOYCHMAN JEAN	13. MORINEAU PATRICK
4. LUSSAUD MARGUERITE	15. LAZARE PASCAL	27. WOZNIAK BORIS	4. MAZIÈRES BARBARA	14. HINFRAY CORINNE
5. BOUCHET CHRISTIAN	16. MILLÉQUANT JACQUELINE	28. VINCENT SYLVIE	5. LAHONDÈS BERNARD	15. LANCIEN PATRICE
6. REVEL ELÉONORE	17. FOY FABIEN	29. JARRY DANIEL	6. GOSSET AGATHE	16. MARTIN CHRISTINE
7. VERDIER GEORGES	18. POIROT BARBARA	30. CAHIER RENÉE	7. ROBIC STÉPHANE	17. GAUTIER CHRISTIAN
8. POIRIER LYDIA	19. GRELIER NICOLAS	31. SALAÛN ERWAN	8. LIPP MANON	18. BARRÉ CHRISTINE
9. BOISDRON DAVID	20. BENAMOR MAJDA	32. MARECHAL COSETTE	9. de VITTON ARTHUR	19. MACÉ JEAN-MARC
10. FRIARD GUYLÈNE	21. DE MASCUREAU JEAN	33. LECA HERVÉ	10. HUPONT GHISLAINE	20. BARBIER MARIE-ODILE
11. JAVEL JEAN-LUC	22. CHOPLIN FRANÇOISE	34. NOËL DORIS	11. SICOT THOMAS	21. MAILLOT MARTIN
12. LAM CANDICE	23. GERMAINE JEAN-MARC	35. BREUIL ALAIN		22. PROUST ANNICK
	24. GOGUET ANNE			

**FRONT NATIONAL** 

BULLETIN DE VOTE (ne doit comporter ni surcharge ni rature, sous peine de nullité) TOURNEZ LA PAGE POUR CONSULTER LES AUTRES DÉPARTEMENTS

1. OUI

2. NON

# LE BULLETIN SUIVANT EST-IL DÉCLARÉ VALABLE OU PAS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT ?

REPUBLIQUE FRANCAISE – ELECTIONS MUNICIPALES DU 4 OCTOBRE 2009 – CORBEIL-ESSONNES

## “Ensemble pour servir Corbeil-Essonnes”

### 1 - BECHTER Jean-Pierre

Ancien Sous-Préfet  
Secrétaire Général de la “Fondation Serge Dassault”

- |  |  |
|--|--|
| <b>2 - DE OLIVEIRA Cristela</b><br>Co-gérante de société. Moulin Galant.       | <b>24 - LE CORRE Marie-Thérèse</b><br>Assistante maternelle. Rive Droite.                          |
| <b>3 - LEBIGRE Jacques</b><br>Cadre de direction. Ermitage.                    | <b>25 - AYKUT Volkan</b><br>Technicien de maintenance Altis. La Nacelle.                           |
| <b>4 - SIMONOT Thérèse</b><br>Retraîtée Télécom. Centre ville.                 | <b>26 - CAPRON Sylvie</b><br>Assistante maternelle. Allées de l'Essonne.                           |
| <b>5 - BAYLE Jean-François</b><br>Directeur d'exploitation. Chantemerle.       | <b>27 - GALLIC Yvon</b><br>Agent immobilier. Ermitage.   |
| <b>6 - GARCIA Frédérique</b><br>Publicitaire. Corbeil-Centre                   | <b>28 - DE MATOS Aldina</b><br>Nationalité portugaise - Commerçante coiffeuse.<br>Pressoir-Prompt. |
| <b>7 - DANTU Sylvain</b><br>Ingénieur Altis. Centre-Essonnes.                  | <b>29 - OUIS Azdine</b><br>Travailleur social. Pressoir-Prompt                                     |
| <b>8 - PORLIER Rose-Marie</b><br>Directeur de Préfecture honoraire. La Fayette | <b>30 - DOUCET Denise</b><br>Cadre DRH. Centre Ville.  |
| <b>9 - AYMARD Jean-François</b><br>Ancien cadre bancaire. Centre-Essonnes.     | <b>31 - AVOINE Michel</b><br>Rédacteur et correspondant de presse. La Nacelle                      |
| <b>10 - KETFI Samira</b><br>Auditrice cadre bancaire. Centre-Essonnes.         | <b>32 - TELLUS Nerillia</b><br>Retraîtée de la Poste. Montconseil.                                 |
| <b>11 - BUSY François</b><br>Médecin Chef de service hospitalier. Rive Droite. | <b>33 - CAUDRON Régis</b><br>Cadre société de Transports. La Gare.                                 |
| <b>12 - SISSOKO Bacouba</b><br>Etudiante en thèse. Coquibus                    | <b>34 - MALITTE Annie</b><br>Directrice d'école. Centre Ville.                                     |
| <b>13 - LAYREAU Denis</b><br>Représentant syndical. Centre Ville.              | <b>35 - TROVATO Saint-André</b><br>Retraité. Pressoir-Prompt.                                      |
| <b>14 - BOUIN Martine</b><br>Travailleur social. Robinson.                     | <b>36 - BELKHIR Khadija</b><br>Etudiante en 4e année de médecine. Coquibus.                        |
| <b>15 - BEDU Jean</b><br>Cadre en retraite. Allées de l'Essonne.               | <b>37 - JACQUES Lionel</b><br>Opérateur Altis. Ermitage.   |
| <b>16 - DERUEL Germaine</b><br>Aide-soignante. Montconseil.                    | <b>38 - VILLARD Madeleine</b><br>Retraîtée. Centre Ville.  |
| <b>17 - GUISTI Jacques</b><br>Salaré. Longaines.                               | <b>39 - FRANCCIN Daniel</b><br>Retraité des Pompiers de Paris. Ermitage.                           |
| <b>18 - COUTARD Stéphanie</b><br>Collaboratrice en assurances. Montconseil.    | <b>40 - GEOFFROY Alexandra</b><br>Etudiante. Corbeil Centre.                                       |
| <b>19 - DJIBA Baboucar</b><br>Cadre en retraite. Tarterêts.                    | <b>41 - BALZANO Sauveur</b><br>Agent Technique retraité. Centre Ville.                             |
| <b>20 - JOSSE Fabienne</b><br>Cadre administratif. Bas-Coudray                 | <b>42 - DASSAULT Nicole</b><br>Mère de famille. Centre Ville.                                      |
| <b>21 - N'GAIBONA Damanguere Redanga</b><br>Agent commercial. Montconseil      | <b>43 - COSSON Didier</b><br>Ancien commerçant. Responsable d'associations.<br>Centre Ville.       |
| <b>22 - BERLAND Anne-Marie</b><br>Garde d'enfants à domicile. Rive Droite.     |  |
| <b>23 - SADOUL Bastien</b><br>Chef d'entreprise. Corbeil-Centre.               |  |

Liste de la majorité présidentielle soutenue par : l'UMP, Le Parti Radical, Le Nouveau Centre, le CNI, la Gauche Moderne, les Non-Inscrits, les Progressistes et les divers Droite

1. OUI

2. NON

**CE BULLETIN DE VOTE A T-IL ÉTÉ VALIDÉ EN JUIN 2017 ?**



**1. OUI**

**2. NON**

**EN 2022, CE BULLETIN LE SERA -T- IL ?**



**1. Valide**

**2. Non Valide**

**3. NSP**

# **A COMPTER DU 30 JUIN 2020, LE LÉGISLATEUR A DÉCIDÉ PAR SA LOI N° 2019-1269 DU 2 DÉCEMBRE 2019 VISANT À CLARIFIER DIVERSES DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL DE PRÉCISER CE QUI EST PERMIS OU PAS.**

- « L'article L. 52-3 du code électoral est ainsi rédigé :
- « Art. L. 52-3.-Les bulletins de vote ne peuvent pas comporter :
  - « 1° D'autres noms de personne que celui du ou des candidats ou de leurs remplaçants éventuels, à l'exception, pour la Ville de Paris et les communes de Marseille et de Lyon, du candidat désigné comme devant présider l'organe délibérant concerné par le scrutin ;
  - « 2° La photographie ou la représentation de toute personne, à l'exception de la photographie ou de la représentation du ou des candidats à l'élection concernée et, pour la Ville de Paris et les communes de Marseille et de Lyon, de la photographie ou de la représentation du candidat désigné comme devant présider l'organe délibérant concerné par le scrutin ;
  - « 3° La photographie ou la représentation d'un animal.
- « Les bulletins de vote peuvent comporter un emblème. »



# LES RÈGLES DÉTERMINANT LES BULLETINS NULS S'APPLIQUENT ELLES DE LA MÊME FAÇON ?

- 1 Oui, peut-importe la taille des communes
- 2 Oui, uniquement pour les villes de plus de 3500 habitants
- 3 Non, le scrutin est légèrement différent pour les villes de moins de 1000 habitants

# LES RÉSULTATS D'UN BUREAU DE VOTE, D'UNE ÉLECTION PEUVENT ÊTRE ANNULÉE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT OU LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

- Si les bulletins nuls visés par l'article L.66 du code électoral **doivent être annexés au procès verbal du bureau de vote**. Ces bulletins sont contresignés par les membres du bureau de vote et la raison pour laquelle ces bulletins sont déclarés nuls doit être mentionnée.

1. VRAI

2. FAUX

# **LES RÉSULTATS D'UN BUREAU DE VOTE, D'UNE ÉLECTION PEUVENT ÊTRE ANNULÉE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT OU LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL**

- *Si des bulletins blancs étaient déposés sur la table à l'entrée de la salle de scrutin à côté des bulletins de vote des deux candidats, en méconnaissance des dispositions de l'article L. 58 du code électoral.*

**1. VRAI**

**2. FAUX**

# MACHINE À VOTER

- Une touche « vote blanc » est obligatoire dans chaque bureau de vote où le scrutin est organisé avec des machines à voter.

**1. VRAI**

**2. FAUX**

# **Le vote blanc est reconnu en France**

- 1. depuis octobre 1944**
- 2. depuis septembre 1962**
- 3. depuis février 2014**

# **LE POIDS DU VOTE BLANC ET NUL EST DE PLUS EN PLUS IMPORTANT**

- Depuis 2014, le vote blanc et le vote nul sont différenciés. Le ministère de l'intérieur doit déclarer les pourcentages des candidats en fonction du nombre d'inscrits et des exprimés.

**1. VRAI**

**2. FAUX**

# EXEMPLE : LE DEUXIÈME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2017

Les résultats centralisés par le ministère de l'intérieur, incluant les Français à l'étranger, sont les suivants :

## I – Participation aux scrutins (périmètre : France entière)

	Nombre	% des inscrits	% des votants
Inscrits	47 568 693		
Abstention	12 101 366	25,44%	
Votants	35 467 327	74,56%	
Blancs	3 021 499	6,35%	8,52%
Nuls	1 064 225	2,24%	3,00%
Exprimés	31 381 603	65,97%	88,48%

## II – Résultats complets (périmètre : France entière) :

Candidats	Voix		
	Nombre	% des inscrits	% des exprimés
M. Emmanuel MACRON	20 743 128	43,61%	66,10%
Mme Marine LE PEN	10 638 475	22,36%	33,90%
<b>Total</b>	31 381 603	65,97%	100%

# VOTE BLANC ET VOTE NUL

- La cour européenne des Droits de l'Homme parle « de voix perdues »

**1. VRAI**

**2. FAUX**



# AVIS DE LA CEDH

- L'arrêt de la Cours Européenne de la CEDH du 2 mars 1987 (*Mathieu -Mohin et Clerfayt c/Belgique* (requête n° 9267/81) rappelle en son article 54 « Il ne s'ensuit pas que tous les bulletins doivent avoir un poids égal quant au résultat, ni tout candidat des chances égales de l'emporter. Ainsi , aucun système ne saurait éviter le phénomène des voix perdues »



Entre zéro et cinq bonnes réponses- il y a du boulot- mais c'est fait pour...

Entre six et neuf bonnes réponses pas mal , mais peut mieux faire...

Plus de neuf bonnes réponses, bravo !!!



